



**Déclaration de la FSU.
Conseil Départemental de l'Éducation Nationale de Seine-Maritime.
09 mars 2020.**

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Monsieur le Directeur Académique,
Monsieur le Vice-Président.

L'actualité qui secoue la société en général, et le monde de l'Éducation nationale en particulier, est bien entendu liée au projet de réforme des retraites porté par ce gouvernement.

La volonté d'imposer à marche forcée une réforme des retraites rejetée par l'ensemble des partenaires sociaux et une large majorité de la population a conduit le gouvernement à utiliser le 49.3, au détour d'un conseil des ministres convoqué à propos de la crise sanitaire. Après à peine deux semaines de débat en séance à l'Assemblée Nationale, le gouvernement d'Edouard Philippe met donc un terme à la discussion, et oblige sa majorité à faire front contre les oppositions. L'utilisation de cette arme constitutionnelle dans ce contexte est inédit et profondément choquant. C'est une véritable gifle à notre démocratie. Elle prouve le refus total de ce gouvernement de débattre et d'échanger sur un texte fondamental qui va changer la vie et la retraite de plusieurs générations sur des dizaines d'années. Elle prouve également la volonté manifeste de détruire les conquêtes sociales de la seconde moitié du 20ème siècle et de mettre à genoux les salariés, en développant toujours plus les précarités (des statuts, des emplois, des revenus) y compris à la retraite.

Sur le fond, peu de réponses ont été apportées aux questions des oppositions : financement toujours flou, indicateur d'indexation des valeurs du point inexistant pour l'instant, taux de remplacement inexplicé, âge de départ sans décote variable selon l'année de naissance et reculant toujours plus... Le combat parlementaire n'est pas terminé, puisque le passage au Sénat des deux textes de loi ne peut pas être contraint dans le temps, avant un retour devant l'Assemblée. Planent également sur ces textes des risques d'anticonstitutionnalité partielle. La lutte est donc loin d'être terminée. Pour les agents publics travaillant dans les établissements scolaires, les questions restent entières : quid de la supposée revalorisation promises aux enseignants ? et pour les autres personnels de l'Éducation nationale ? Quid de la retraite des agents territoriaux, et des conséquences de cette réforme sur les finances des CT ? Toutes les réponses, au lieu d'être publiquement discutées lors du débat parlementaire, sont malheureusement restées sous le tapis, et renvoyées à d'autres phases de discussion, forcément moins légitime que la représentation nationale !

Pour les questions à l'ordre du jour, la FSU prend acte des efforts non négligeables du département de Seine-Maritime pour améliorer la vie quotidiennes des usagers et des agents

dans les établissements, avec un plan pluri-annuel de constructions et de rénovations. Compte-tenu des masses financières en jeu, nous pouvons toujours regretter que des établissements restent, pour l'instant, en dehors de ces efforts. Et la FSU continuera son rôle d'alerte auprès du Conseil Départemental en cas de situation d'urgence.

Si la fibre est en cours de déploiement sur l'ensemble des établissements, l'équipement informatique peut continuer à poser problème dans certains établissements, avec de nombreux postes sous windows 7, système d'exploitation très largement déployés dans les collèges seino-marins, mais qui n'est plus soutenu par Microsoft, ce qui ne va sans poser des questions de sécurité des postes informatiques. Quelle réponse est apportée par le Conseil Départemental à ce problème ?

Sur la sectorisation, la FSU tient à alerter le département sur les conséquences de la re-sectorisation concernant le Collège Mandela d'Elbeuf, avec une sur-population dans cet établissement qui ne va pas sans poser des problèmes de sécurité et de qualité de vie et de travail pour les usagers comme pour les agents dans cet établissement. Nous avons déjà alerté sur cette situation dès septembre 2019. Monsieur le Vice-Président avait renvoyé la discussion à 2020... Nous y sommes.

La FSU souhaite également que soit transmis aux membres du CDEN les documents relatifs aux subventions d'investissement versées de manière volontaire par la collectivité territoriale aux établissements privés. Le Conseil Départemental pouvait se féliciter jusqu'alors d'une totale transparence sur ce sujet auprès des membres du CDEN. Nous espérons que cet oubli sera rapidement réparé.

Enfin, la FSU s'étonnera toujours de la capacité de l'Éducation nationale à gérer de manière confuse les périodes de crise. La crise sanitaire liée au covid-19 en est un bel exemple, avec une communication contradictoire du ministre notamment, qui tient à tout prix à laisser les établissements ouverts en phase 3, alors même que d'autres pays européens font des choix opposés, et qu'une salle de classe est bien, sauf à démontrer le contraire, un espace confiné dans lequel les virus et bactéries sont déjà quotidiennement partagés, sans que les personnels de l'État soient d'une manière quelconque surveillés et protégés par une médecine du travail qui n'existe pas dans les faits. La FSU espère que le Conseil Départemental protégera mieux ses propres agents dans les EPLE.